

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2016/12/07
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Charles Audet - M. Germain Martin
Mme Pauline T. Poirier - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.4 Urbanisme (Jacques Lessard)	<input checked="" type="checkbox"/>		

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Réunion du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 16 novembre 2016.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus

9.- ADMINISTRATION -

9.1 Demande d'aide Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2016.
9.2 Participation au Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2017.
9.3 Dépôt et adoption du rapport d'activités de l'an 5 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.
9.4 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers.
9.5 Entente avec la croix pour le service aux sinistrés pour la période de novembre 2016 à décembre 2017.

- 9.6 Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. – Travaux de réaménagement de la marina, décompte numéro 2.
- 9.7 Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. – Travaux de réaménagement de la marina, décompte numéro 3.
- 9.8 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin Létourneau.
- 9.9 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin de la Coop et du chemin Laflamme.
- 9.10 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6.
- 9.11 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2017.
- 9.12 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2017.
- 9.13 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2017.
- 9.14 Avis de motion règlement numéro 630, Règlement relatif aux ventes de garage.
- 9.15 Avis de motion règlement numéro 631, Règlement déterminant le taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2017.
- 9.16 Autorisation pour la nouvelle tarification du Cabaret des arts et de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.
- 9.17 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017.
- 9.18 Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation d'un stationnement à la marina municipale par Binette Marine inc.
- 9.19 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de la Paroisse de Disraeli.
- 9.20 Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Sainte-Praxède.
- 9.21 Emprunt d'un montant de 367 800 \$ en vertu du règlement numéro 538.
- 9.22 Financement à long terme du règlement numéro 538 au montant de 367 800 \$.
- 9.23 Participation de la ville de Disraeli à l'Office municipal de l'habitation (OMH) pour l'année 2016.
- 9.24 Nettoyage des trottoirs pour la saison hivernale 2016-2017.
- 9.25 Autorisation de signature pour l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017.
- 9.26 Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante inc. – Travaux de mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable.
- 9.27 Appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.
- 9.28 Autorisation de Paiement à SNC Lavalin inc. – honoraires professionnels dans le cadre des travaux de démantèlement du pont ferroviaire.
- 9.29 Demande de permis de colportage de la Fondation canadienne du rein pour la période du 8 au 30 avril 2017.
- 9.30 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. – honoraires professionnels projet réaménagement de la marina.
- 9.31 Demande de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli pour l'utilisation du Cabaret des arts.
- 9.32 Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme.
- 9.33 Autorisation de paiement à Métal Pless inc. pour l'achat d'équipement pour le déneigement.
- 9.34 Vente d'une partie du lot 5 515 152 à Binette Marine inc.
- 9.35 Autorisation de paiement à CIMA+ senc – honoraires professionnels travaux rue Boutin.
- 9.36 Autorisation de paiement à TGC inc. pour les travaux station de pompage rue Champagnat.
- 9.37 Appui au projet de bâtiment de cirque à la Polyvalente de Disraeli.
- 9.38 Autorisation de paiement à Pavage Centre Sud du Québec.
- 9.39 Autorisation de paiement à Englobe pour Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux, projet réaménagement marina.
- 9.40 Autorisation de paiement à Englobe – honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux, projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

10.- URBANISME

- 10.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1263 rue Camirand.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Marina municipale et eau potable
- 11.2 Modification du statut de la Ville
- 11.3 Demande d'informations
- 11.4 Fêtes du 150^e anniversaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions
- 12.2 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire
du 7 décembre 2016

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le mercredi 7 décembre 2016, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, Mme Pauline T. Poirier, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement des crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-2016-340

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

12-2016-341

**PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - RÉOLUTIONS SELON LA CORRESPONDANCE

Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Culture (Pauline T. Poirier)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

- 6.1 Assemblée du comité consultatif d'urbanisme du mercredi 16 novembre 2016.
- 6.2 Rapport d'émission des permis

7.- TRÉSORERIE

- 7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

12-2016-342

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

12-2016-343

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 novembre 2016, totalisant 493 489.19 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

- 9.1 **Demande d'aide Centre d'entraide de la région de Disraeli pour l'année 2016.**

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Entraide de la région de Disraeli (CERD) a fait une demande d'aide financière pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le CERD permet de desservir certaines familles dans le besoin surtout au niveau alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du secteur sud de la MRC des Appalaches sera sollicité pour contribuer à la poursuite des activités du CERD ;

En conséquence, il est,

12-2016-344

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

Et résolu,

QUE le Conseil octroie une aide financière au montant de 3 000 \$ pour le Centre d'Entraide de la région de Disraeli pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Participation au Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2017.

12-2016-345

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil de la ville de Disraeli participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2017 au montant de 110 \$ par usager, sont en nombre de 38 usagers pour une contribution de 4 180 \$.

QUE les prévisions budgétaires 2017 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

QUE la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Dépôt et adoption du rapport d'activités de l'an 5 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

12-2016-346

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE la ville de Disraeli dépose et adopte le rapport d'activités de l'an 5 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre.

QUE la ville de Disraeli mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité de l'an 5 au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

CONDIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli prévoit la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Appalaches en conformité avec l'article 6 du Programme.

12-2016-347

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Appalaches.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Entente avec la Croix rouge canadienne pour le service aux sinistrés pour la période de novembre 2016 à décembre 2017.

12-2016-348

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement de la contribution annuelle de la Croix rouge canadienne dans le cadre du plan de sécurité civile municipale pour l'aide aux sinistrés, au montant de 381.60 \$ pour la période de novembre 2016 à décembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. – Travaux de réaménagement de la marina, décompte numéro 2.

12-2016-349

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Construction Olisa inc. au montant de 441 271.79 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement de la marina, décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. – Travaux de réaménagement de la marina, décompte numéro 3.**

12-2016-350

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Construction Olisa inc. au montant de 349 524.19 \$ taxes incluses pour les travaux de réaménagement de la marina, décompte progressif numéro 3.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin Létourneau.**

12-2016-351

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage du chemin Létourneau pour la saison hivernale 2016-2017 à *Ferme Porcine Champorc inc.* au montant de 776.08 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin de la Coop et du chemin Laflamme.**

12-2016-352

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le sablage des chemins de la Coop et Laflamme pour la saison hivernale 2016-2017 à *Ferme G.M. Turgeon* au montant de 4 484.03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6.**

12-2016-353

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6 pour la saison hivernale 2016-2017 à *Construction Réal St-Laurent Ltée* au montant de 3 886.16 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :

→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 64 735.52 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

12-2016-354

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 64 735.52 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :

→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 94 571.54 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

12-2016-355

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 94 571.54 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2017.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :

→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 15 421.60 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

12-2016-356

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 15 421.60 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Avis de motion règlement numéro 630, Règlement relatif aux ventes de garage.

12-2016-357

M. Rock Rousseau, conseiller à la ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement relatif aux ventes de garage.

9.15 Avis de motion règlement numéro 631, Règlement déterminant le taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2017.

12-2016-358

M. Germain Martin, conseiller à la ville de Disraeli donne avis de motion de la présentation ultérieure d'un règlement déterminant les taux de taxes, tarifs et les compensations ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2017.

9.16 Autorisation pour la nouvelle tarification du Cabaret des arts et de la bibliothèque municipale pour l'année 2017.

12-2016-359

Il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil autorise la nouvelle tarification des locaux du Cabaret des arts et de la bibliothèque pour l'année 2017, comme suit

Tarif 2017 bibliothèque municipale		
	Résident de la ville de Disraeli	Non-résident de la ville de Disraeli
Abonnement : Individuel	10 \$	100 \$
Familial	15 \$	125 \$
Aîné	5 \$	100 \$

Tarif 2017 - location salle Cabaret des arts				
	Résident de la ville de Disraeli	Non-résident de la ville de Disraeli	Surveillance (pendant les heures d'ouverture au public)	Frais fixes (Fonds de remplacement et entretien)
Entreprise ou organisme culturel demi - journée	gratuit	65 \$	11 \$ / heure	50 \$
Entreprise ou organisme culturel toute la journée	gratuit	125 \$	11 \$ / heure	50 \$
Autre entreprise ou organisme – demi- journée	30 \$	65 \$	11 \$ / heure	50 \$
Autre entreprise ou organisme – journée	50 \$	125 \$	11 \$ / heure	50 \$
Location pour événement à caractère culturel (personne physique)	gratuit	65 \$	11 \$ / heure	50 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2017.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la loi des Cités et Villes, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 551, article 2, le conseil établit le jour et l'heure des séances du conseil;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
 Et résolu,

12-2016-360

QUE le conseil établit les séances ordinaires pour l'année 2017 au premier mercredi de chaque mois, à savoir :

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
Janvier	Mercredi	11 janvier	19h30
Février	Mercredi	1 février	19h30
Mars	Mercredi	1 mars	19h30
Avril	Mercredi	5 avril	19h30
Mai	Mercredi	3 mai	19h30
Juin	Mercredi	7 juin	19h30
Juillet	Mercredi	5 juillet	19h30
Août	Pas d'assemblée		
Septembre	Mercredi	6 septembre	19h30
Octobre	Mercredi	4 octobre	19h30
Novembre	Mercredi	1 novembre	19h30
Décembre	Mercredi	6 décembre	19h30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'utilisation d'un stationnement à la marina municipale par Binette Marine inc.**

12-2016-361

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville l'entente intervenue entre la ville de Disraeli et Binette Marine inc. pour l'utilisation d'un stationnement à la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de la Paroisse de Disraeli.**

12-2016-362

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli et la municipalité de la Paroisse de Disraeli ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de renouveler cette entente pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de la Paroisse de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Autorisation de signature de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection contre l'incendie pour la municipalité de Sainte-Praxède.**

12-2016-363

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli et la municipalité de Sainte-Praxède ont conclu depuis quelques années une entente à l'organisation d'un Service de protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de renouveler cette entente pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la ville de Disraeli, ladite entente avec la municipalité de Sainte-Praxède.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 Emprunt d'un montant de 367 800 \$ en vertu du règlement numéro 538.

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la ville de Disraeli souhaite emprunter par billet un montant total de 367 800 \$:

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
538	183 900 \$
538	183 900 \$

12-2016-364

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 367 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 538 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 4 décembre 2016 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	11 800 \$
2018	11 900 \$
2019	12 300 \$
2020	12 500 \$
2021	12 900 \$ (à payer en 2021)
2021	306 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la ville de Disraeli émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 décembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 538, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.22 Financement à long terme du règlement numéro 538 au montant de 367 800 \$.

12-2016-365

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE la ville de Disraeli accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Carrefour des lacs pour son emprunt par billets en date du 14 décembre 2016 au montant de 367 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 538. Ce billet est émis au prix de cent dollars (100 \$) CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

11 800 \$	2.355 %	14 décembre 2017
11 900 \$	2.355 %	14 décembre 2018
12 300 \$	2.355 %	14 décembre 2019
12 500 \$	2.355 %	14 décembre 2020
319 300 \$	2.355 %	14 décembre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.23 Participation de la ville de Disraeli à l'Office municipal de l'habitation (OMH) pour l'année 2016.

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Disraeli a déposé son budget pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé pour l'année 2016 est de l'ordre du 86 475 \$;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Disraeli contribue à ce déficit pour un montant de 8 616 \$ représentant 10 % de celui-ci, moins le surplus de 36 \$ en 2015 ;

12-2016-366

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil confirme sa participation au déficit de l'OMH de Disraeli représentant 10 % de celui-ci avec une contribution pour l'année 2016 de 8 616 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.24 Nettoyage des trottoirs pour la saison hivernale 2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE la Ville dans son processus de saine gestion des interventions à réaliser en période hivernale ne voit pas la nécessité de dégager certains trottoirs durant l'hiver 2016-2017 ;

12-2016-367

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

Que le Conseil informe l'ensemble des contribuables de la ville que les sections de trottoirs suivantes ne seront pas ouvertes durant l'hiver 2016-2016, à savoir :

- Avenue Montcalm
Entre St-Thomas et Ste-Luce
Ste-Luce et St-Jean
- Rue Jacques-Cartier
Entre St-Thomas et Ste-Luce
Ste-Luce et St-Jean
- Rue Champoux
Entre St-Joseph Est et Grégoire
Grégoire et St-Gérard
- Rue Champagnat
Entre St-Joseph Ouest et chemin de la Croix
- Rue St-Joseph
Entre Jacques-Cartier et St-François (côté rivière)

- Rue St-François
Entre St-Louis et St-Joseph
- Rue St-Antoine
Entre la Première Rue et la Deuxième Rue
- Avenue Champlain
Entre St-Thomas et St-Paul (côté du lac).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.25 Autorisation de signature pour l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec – Été 2017.

12-2016-368

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du programme de cadets de la Sûreté du Québec;

En conséquence, il est,

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU

Et résolu,

Que le Conseil autorise le maire à signer pour et au nom de la Ville l'entente de partenariat relative à la fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2017.

Que la Ville obtiendra les services de deux cadets pour un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.26 Autorisation de paiement à Construction de l'Amiante inc. – Travaux de mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable.

12-2016-369

Il est,

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Construction de l'Amiante inc. au montant de 430 092.11 \$ taxes incluses pour les travaux de mise aux normes des infrastructures municipales d'eau potable, décompte progressif numéro 4.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.27 Appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie.

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} octobre, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et ministre de la Sécurité publique, M. Martin Coiteux, a annoncé qu'une aide financière allait être disponible pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de soutenir la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun volontaire d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en sécurité incendie, dans le respect de la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT QUE les organismes admissibles sont les organismes municipaux dont les équipements, les infrastructures, les services ou les activités ne sont pas mis en commun et qui s'associent dans le but de réaliser une étude à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la somme de l'aide financière pouvant être accordée représente 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 35 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'étude de regroupement incendie du secteur sud nous apparaît comme étant un projet à caractère structurant, qui cadre dans la vision de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet est un projet à caractère intermunicipal puisqu'il répond aux besoins de plusieurs communautés;

12-2016-370

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE la ville de Disraeli appuie les démarches concernant l'appel de projets pour la réalisation d'études d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

QUE la ville de Disraeli mandate la municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine pour déposer le projet d'étude, y compris le devis qui a été préparé, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.28 **Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. – honoraires professionnels dans le cadre des travaux de démantèlement du pont ferroviaire.**

12-2016-371

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 8 048.26 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de démantèlement du pont ferroviaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.29 **Demande de permis de colportage de la Fondation canadienne du rein pour la période du 8 au 30 avril 2017.**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation canadienne du rein a fait une demande afin d'avoir l'autorisation de faire du porte-à-porte pour leur campagne de financement ;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne se déroulera du 8 au 30 avril 2017 ;

12-2016-372

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Fondation canadienne du rein à faire du porte-à-porte entre le 8 et le 30 avril 2017, selon l'horaire établi dans la réglementation municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.30 Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. – honoraires professionnels projet réaménagement de la marina.

12-2016-373

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 32 753.51 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels dans le projet de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.31 Demande de la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de Disraeli pour l'utilisation du Cabaret des arts.

12-2016-374

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli est responsable de l'organisation des événements du 150^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation aurait besoin du Cabaret des arts durant l'année 2017 pour y tenir certaines activités et événements durant toute l'année ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Corporation des Fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Disraeli à utiliser le Cabaret des arts pour leur besoin tel que présenté dans la lettre datée du 16 novembre 2016.

QUE la Corporation sera assujettie aux mêmes règles que les organismes utilisateurs du Cabaret des arts en ce qui a trait à l'entretien ménager, utilisation des équipements et autres.

QUE la ville de Disraeli se réserve le droit d'annuler, de déplacer toute réservation dans le cadre des activités du 150^e anniversaire si cela était nécessaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.32 Nomination d'un nouveau membre au comité consultatif d'urbanisme.

12-2016-375

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil nomme Mme José Rocque comme membre du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.33 **Autorisation de paiement à Metal Pless inc. pour l'achat d'équipement pour le déneigement.**

12-2016-376

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Metal Pless inc. au montant de 28 605.78 \$ taxes incluses pour l'achat d'équipement de déneigement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.34 **Vente d'une partie du lot 5 515 152 à Binette Marine inc.**

12-2016-377

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de Binette Marine inc. désire procéder à la construction de deux entrepôts pour remiser les bateaux;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la construction des bâtiments, une partie de la rue Beaudoin est localisée à la hauteur du terrain de Binette Marine inc.

CONSIDÉRANT QU'une partie de la rue devra également être cédée afin de permettre la montée pour accéder au bâtiment d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la vente de cette partie de la rue régulariserait la situation et permettrait la construction du bâtiment.

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la vente d'une partie de la rue Beaudoin lot 5 515 152 au montant de 100 \$. Tel qu'il apparaît au plan de M. Éric Bujold arpenteur géomètre en date du 20 octobre 2016, minute 6731.

QUE le propriétaire devra déboursier une partie des frais d'arpentage du lot.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 11-2016-329.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.35 **Autorisation de paiement à CIMA+ senc – honoraires professionnels travaux rue Boutin.**

12-2016-378

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à CIMA+ senc.. au montant de 19 948.16 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels des travaux de la rue Boutin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.36 **Autorisation de paiement à TGC inc. pour les travaux station de pompage rue Champagnat.**

12-2016-379

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à TGC inc. au montant de 39 387.18 \$ taxes incluses pour les travaux à la station de pompage Champagnat, décompte progressif numéro 4 (retenue de contrat).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.37 **Appui au projet de bâtiment de cirque à la Polyvalente de Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE la polyvalente de Disraeli est au cœur du développement stratégique des neuf (9) municipalités du Secteur sud ;

CONSIDÉRANT QUE le projet qui consiste à ajouter un bâtiment voué à la pratique des arts du cirque à la polyvalente constitue un atout majeur pour y maintenir et y attirer des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vient consolider le programme cirque-étude qui sera bientôt en vigueur à la polyvalente de Disraeli ;

CONSIDÉRANT QUE la concentration en arts du cirque a déjà contribué à améliorer la réussite scolaire des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires du Secteur sud, dont le maintien est aussi un enjeu central pour la vitalité des municipalités du Secteur sud, pourraient profiter d'opportunités d'ajouter des spécialisations liées aux arts du cirque (cirque-musique ou arts plastiques) dans leur programme scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE l'école nationale du cirque de Montréal reconnaît que la qualité du programme offert en arts du cirque de la polyvalente de Disraeli les assure d'un bassin de recrutement de jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons que ce projet unique et distinctif permettrait aux communautés du Secteur sud de se démarquer à l'échelle de tout le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour se réaliser un tel projet nécessite le soutien et la participation des municipalités du Secteur sud ;

12-2016-380

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil de la ville de Disraeli appuie la mise un marché et l'étude de projet d'ajout d'un bâtiment de cirque à la polyvalente de Disraeli.

QUE le Conseil délègue M. Jacques Lessard comme représentant de la ville de Disraeli pour siéger au comité de travail qui sera mis en place.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.38 Autorisation de paiement à Pavage Centre Sud du Québec.

12-2016-381

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Pavage Centre Sud du Québec au montant de 25 896.54 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage sur le territoire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.39 Autorisation de paiement à Englobe pour Honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux, projet réaménagement marina.

12-2016-382

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Englobe au montant de 9 027.84 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux, projet de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.40 Autorisation de paiement à Englobe – honoraires professionnels contrôle qualitatif des matériaux, projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

12-2016-383

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Englobe au montant de 13 408.13 \$ taxes incluses pour le contrôle qualitatif des matériaux, projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1263 rue Camirand.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1263 rue Camirand lot : 5 514 076 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'empiètement dans la marge avant de 2.36 mètres et de 0.96 mètre pour la façade situé sur la 2^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la résidence ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure est le résultat de la prolongation de la 2^e Rue pour la création d'un développement domiciliaire, car la marge de recul applicable était de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est jugée mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux utilisés pour le revêtement de l'agrandissement seront en harmonie avec la résidence actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure ;

12-2016-384

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la dérogation mineure pour la propriété sise au 1263, rue Camirand, lot 5 514 076.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Marina municipale et eau potable
- 11.2 Modification du statut de la Ville
- 11.3 Demande d'informations
- 11.4 Fêtes du 150^e anniversaire

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

12-2016-385

PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE cette séance soit levée à 20h05.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ Aucune

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. Gén. / Sec.-trés.